



## **Sgen-CFDT des Pays de Loire**

9, place de la Gare de l'État, case postale n° 9

44276 Nantes Cedex 2

Téléphone : 02 51 83 29 30

[sgen@cfdtnantes.org](mailto:sgen@cfdtnantes.org)

<http://www.sgencfdtnantes.org>

Le 23 juin 2022,

### C.A.P.D. du 24 juin 2022 DÉCLARATION PRÉALABLE

Madame la Directrice académique,  
Mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

La CAPD d'aujourd'hui se réunit pour examiner les recours temps partiels et disponibilités. Le Sgen-CFDT ne comprend pas votre refus systématique d'une très grande partie des demandes de temps partiels sur autorisation. Le motif invoqué des difficultés d'organisation des temps de service et du manque de personnels à la rentrée 2022 n'est pas entendable au regard des situations professionnelles, personnelles et familiales des collègues sollicitant ce temps partiel. Ces demandes sont effectuées par les personnels pour des raisons diverses et légitimes en perdant de leur pouvoir d'achat. Ils et elles expriment par cette demande, ce recours et cette saisine de CAPD, une nécessité d'exercer à temps partiel pour mener à bien leur année scolaire 2022-2023.

Nous pensons en effet qu'un temps partiel souhaité permet de trouver un équilibre entre la vie professionnelle et les engagements ou contraintes personnelles. Cela favorise le bien-être au travail des collègues et donc de bonnes qualités d'enseignement.

Le Sgen-CFDT souligne également qu'en l'absence d'autres dispositifs, le temps partiel reste le seul moyen de permettre à certains personnels d'appréhender au mieux la dernière partie de leur carrière mais aussi qu'il n'est pas toujours simple pour les personnels d'accepter et de faire valoir une situation médicale ou sociale particulière.

À ce propos, nous avons écho de refus d'allègement de service. Le plus souvent seul un aménagement est proposé et souvent très compliqué à mettre en œuvre dans l'organisation interne de l'équipe enseignante.

Nous attendons de cette CAPD de recours, des réponses enfin favorables aux demandes des collègues. Personne ne comprendrait que vous puissiez rester sur ces refus. Vous avez désormais, Madame la Directrice académique, une vision plus avancée de l'utilisation des moyens octroyés au département.

Enfin, les enseignants, pendant la crise, ont été « infatigables ». Le travail des enseignants avait un sens à la fois pédagogique et social. Ils et elles faisaient classe et tentaient de

maintenir un lien social avec leurs élèves et leurs familles. Ces dernières étaient reconnaissantes. Les IEN et le Dasen étaient reconnaissants. Or, après la crise, et de manière sidérante, tout semble oublié ! Les enseignants, comme beaucoup de personnes dans la société sont fatigués. Leur refuser un temps partiel ne fera qu'empirer cette fatigue physique, psychologique. Les conséquences prévisibles sont des arrêts, des démissions, des demandes de disponibilité... Sans parler d'affectation parfois bien loin du domicile.

Pour toutes ces raisons, le Sgen-CFDT des Pays de Loire demande à ce qu'un maximum des temps partiels étudiés aujourd'hui soient enfin acceptés.

## **Questions du Sgen-CFDT**

### **Mi-temps annualisés**

Cela concerne le plus souvent des collègues qui depuis plusieurs années construisent un projet réfléchi au niveau familial. Quel est le nombre de demandes et de binômes formés ? Pour le Sgen-CFDT c'est un dispositif qui doit être permis aux personnels le sollicitant.

### **Inéat-exeat**

La situation de la Loire-Atlantique devrait permettre l'acceptation de l'ensemble des exéats et en parallèle des inéats supérieurs en nombre aux exéats. Pouvez-vous nous donner les chiffres actuels ? Quelle fourchette d'exéats et d'inéats prévoyez-vous ?

### **Rupture conventionnelle**

Les collègues que nous avons accompagnées ont présenté des dossiers de reconversion bien avancés. Elles sont en attente de réponse. Lors de l'entretien, il était annoncé une réponse en mai/juin...

### **Mouvement**

Quels critères désormais seront utilisés par vos services pour affecter les personnels restants à nommer ? Nous souhaitons une priorité aux néo titulaires pour qu'ils ou qu'elles puissent connaître leur affectation avant la fermeture des écoles. Comment seront affectés les titulaires secteur au sein des circonscriptions ?

### **Lauréats du CRPE et liste complémentaire**

Vous avez désormais connaissance de la proportion des futurs PES ayant le master MEEF et les PES ayant un autre master. Comment se fera la répartition entre départements de l'académie ? Quelle sera la proportion pour la Loire-Atlantique ? Le Sgen-CFDT demande à recruter les personnels sur liste complémentaire afin de résoudre le sous nombre de postes.

### **Recours administratifs suite au Mouvement**

Des personnels déposent en ce moment des recours administratifs suite aux résultats du Mouvement. Quelle sera la procédure et le calendrier auprès des organisations syndicales ?

### **Allègement de service**

Nous demandons à avoir connaissance du nombre de demandes et le nombre d'ETP concernant les allègements ?